

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 213

25 janvier 2012

SOMMAIRE

Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l.	10178	Chiron US S.à r.l.	10222
AM Consulting S.à r.l.	10222	Cityhold Investissement S.à r.l.	10223
AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l.	10220	Cityhold Investissement S.à r.l.	10222
Aprix S.A.	10221	Danatec S.à r.l.	10178
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.	10206	Degroof Global	10182
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.	10221	Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.	10224
Beyer-Copex S.A.	10197	E.R.D. Financière S.A.	10221
Bitec, I.B.O.S. s.à r.l.	10206	Glacea SA	10183
Blake S.à r.l.	10197	Grand Vision Trust S.A.	10190
BLITO HOLDING Spf S.A.	10206	Heureko S.A.	10207
Bonafor Sàrl	10198	Hutchison Port Holdings S.à r.l.	10198
Bonaria Gestion	10210	Hutchison Telecommunications (Luxem- bourg) S.à r.l.	10202
Boyar Estates S.A.	10198	Ipanema Holdco S.à r.l.	10212
Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l.	10198	Luxembourg Parkview Group S.A.	10182
Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l.	10202	Medtech S.A.	10180
Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.	10202	M&G European Property Fund SICAV-FIS	10178
Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l.	10202	NATIXIS Luxembourg Investissements	10180
Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l.	10206	NFC Luxembourg S.A.	10180
Brasserie A Capital S.à r.l.	10210	Northern Coast S.A.	10181
Brisk Holding (Luxembourg) S.à r.l.	10206	NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH	10223
Building Imperial S.A.	10210	Office Park Findel F4 S.A.	10181
Caranthania Investments	10210	Phoceia S.A., SPF	10182
Catalyst Recovery Europe S.A.	10211	Preline Properties S.A.	10183
CBRE S.A.	10223	Promobelle	10188
CB Richard Ellis	10223	Q Luxco Canada S.à r.l.	10189
CC & T Luxembourg	10222	QMC Luxco S.à r.l.	10189
Centre-Fermeture-Bâtiment	10211	Rentastar International Real Estate Parti- cipations Ltd	10188
Cessange S.A.	10211	Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., SPF	10190
Chios SPF S.A.	10220	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	10190
Chios SPF S.A.	10220	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	10197
Chiquis SA	10220		
Chiron A S.à r.l.	10221		

Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170120/9.

(110197464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 14 décembre 2011

Conseil d'administration:

Les actionnaires ont décidé de renommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

1. Monsieur Kenneth Hay
2. Madame Bronwyn Salvat-Winter
3. Monsieur Peter Baxter
4. Monsieur Ian Cockburn
5. Monsieur Claude Niedner

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011173743/23.

(110202018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.058.

L'an deux mil onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

Danatec S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.058,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2007,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 27 octobre 2007, numéro 2.443, page 117.252,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant suivant acte reçu en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 5 septembre 2011, numéro 2.059, page 98.795, et dont le capital social s'élève à la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «M.H.R. TRADING COMPANY S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 10.401,

représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8371 HOBSCHEID, 1 rue de Steinfort,

agissant en sa qualité de gérant unique avec pouvoir d'engager la dite société,

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'associé détient l'ensemble des parts sociales dans le capital social de la société renonçant aux formalités de convocation.

Elle déclare être devenue associée unique de la société préqualifiée suivant cession de parts intervenue en date du 30 septembre 2011, dont une copie est annexée aux présentes. Cette cession est intervenue en dehors de la présence du notaire et de sa comptabilité.

La partie comparante en sa qualité d'associé unique de ladite société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer son objet social conformément au texte ci-après reproduit

Deuxième résolution

Par conséquent et afin de refléter la décision ci-avant prise, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet le négoce d'achat ou de vente de marchandises, la conclusion de toutes affaires en relation avec la vente en gros ou au détail de tous produits et articles principalement par voie électronique tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a par ailleurs pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de matériel de bureau et matériel informatique, ainsi que la prestation de services dans le domaine de la bureautique et de l'informatique, l'achat et vente de licences informatiques, installation et formation sur l'utilisation de programmes informatiques

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes morales.»

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8371 HOBSCHEID, 1 rue de Steinfort, en sa qualité de gérant unique de la société Danatec S.à r.l., déclare accepter au nom de la société préqualifiée, la cession des parts intervenue.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.-).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: DIFFERDANGE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170178/75.

(110197305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Medtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 150.038.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 15 Décembre 2011 que:

- L'Assemblée accepte la démission de:

* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

de sa fonction d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Renaud Labye, administrateur démissionnaire:

* Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 Novembre 1985, à Epinal (France) résidant professionnellement au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour Medtech S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011173751/25.

(110202969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société à Luxembourg le 6 décembre 2011:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 6 décembre 2011 qu'il a été décidé de:

- prendre connaissance et accepter la démission de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est situé au 1-2, Place de Metz, L-2954 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-30.775 de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat; et

- élire Natixis Trust, une société anonyme ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-35.141 en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, aux fonctions d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011173759/21.

(110202113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.079.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Erica GOEDERT/ demeurant B-3090 OVERIJSE, Mommaertstraat, 110, Monsieur Paul OTTOY, demeurant B-3090 OVERIJSE, Mommaertstraat, 110, Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 LUXEMBOURG, 2, Place de Strasbourg et Monsieur Jean-August CLOOTS, demeurant B-2900 SCHOTEN, Donclaan, 21, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse profes-

sionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juin 2011

Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 LUXEMBOURG, 2, place de Strasbourg, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011173760/21.

(110202011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Catherine CALVI, employée privée, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011173763/16.

(110202515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Bestellung von Herrn Broer Kalow und Herrn Andreas Katzur in den Verwaltungsrat der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

Durch die außerordentliche Generalversammlung der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A. am 12. Dezember 2011 wurden Herr Broer Kalow und Herr Andreas Katzur mit sofortiger Wirkung zu Verwaltungsratsmitgliedern bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss 2012 beschließt. Die Berufsadresse von Herrn Kalow und Herr Katzur lautet Valentinskamp 70 / EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Wahl von Frau Cathrin Schwartz zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates

In seiner Sitzung vom 29. November 2011 hat der Verwaltungsrat der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A. Frau Cathrin Schwartz zur neuen Vorsitzenden gewählt. Herr Lutz Kandzia wird weiterhin Verwaltungsratsmitglied bleiben. Herr Matthias Gerloff bleibt weiterhin stellvertretender Verwaltungsratsvorsitzender

Rücktritt von Herrn Dr. Leinemann aus dem Verwaltungsrat

Herr Dr. Leinemann hat in der Verwaltungsratssitzung am 29. November 2011 seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A. erklärt.

Änderung der Berufsadressen

Die Berufsadressen von Frau Cathrin Schwartz, Herrn Matthias Gerloff, Herrn Lutz Kandzia und Herrn Alexander Eggert ändern sich von Caffamacherreihe 8, D-20355 Hamburg auf Valentinskamp 70 / EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2011173770/26.

(110202257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Phocea S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 3 juin 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011173784/17.

(110201990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.822.

—
Suite à la démission de Monsieur Benoît Dehem de son poste d'administrateur de la Société en date du 1^{er} septembre 2011 et à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose, à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, comme suit:

- Monsieur Eric Nols
- Monsieur Vincent Planche
- Monsieur Patrick Wagenaar
- Monsieur Olivier Masse
- Monsieur Eric Lobet
- Monsieur Jacky Goossens, avec adresse professionnelle au 44-46, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour DEGROOF GLOBAL

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011173660/22.

(110203006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Luxembourg Parkview Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.274.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue en date du 1^{er} août 2011 au siège social 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg:

Que:

- L'assemblée a décidé avec effet immédiat la révocation de la société FIDUCIAIRE SCHILTZ, de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'assemblée a décidé de désigner comme le nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, FIDU-CONCEPT, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011173736/19.

(110202677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Preline Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.970.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2011, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Administrateurs:*

* Démissions: Madame Anna de Meis et Monsieur Patrick Houbert ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

* Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre Olivier Toumieux, demeurant 7 chemin du Centurion, CH-1227 Carouge/Genève, Suisse, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Vittorio Lecci, demeurant 23, rue des Caroubiers, CH-1227 Carouge/Genève, Suisse, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- *Administrateur délégué:*

* Nomination d'un administrateur délégué:

- Monsieur Pierre Olivier Toumieux, demeurant 7 chemin du Centurion, CH-1227 Carouge/Genève, Suisse, a été nommé administrateur délégué de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

PRELINE PROPERTIES S.A.

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2011173787/27.

(110202482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

—
L'an deux mil onze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société anonyme GLACEA SA, avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156626, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2721 du 11 décembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2707 du 8 novembre 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice PFISTER, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 14.760.000) afin de le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 27.045) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans mention de valeur nominale au montant de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 14.787.045) sans création d'actions nouvelles et en augmentant le pair comptable des actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus par l'actionnaire unique de la Société et paiement d'une prime d'émission de GBP 16.400.000, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à GBP 32.800.000; affectation du solde sur le compte de réserve légale.

3. Modification subséquente de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 11 des statuts de la Société comme suit: «Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert. L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.»

5. Démission de Audiex SA en qualité de commissaire aux comptes et décharge; nomination de ERNST & YOUNG, société anonyme, en qualité de réviseur d'entreprises agréé.

6. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 14.760.000) afin de le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 27.045) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans mention de valeur nominale au montant de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 14.787.045).

Souscription et libération

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique de la Société HANNIBAL S.A. et est intégralement libérée par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible au profit de l'actionnaire unique et à l'encontre de la Société d'un montant total de TRENTE DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES STERLING (GBP 32.800.000) qui est affecté de la manière suivante:

- QUATORZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 14.760.000) au compte de capital social de la Société;

- SEIZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE LIVRES STERLING (GBP 16.400.000) au compte prime d'émission de la Société; et

- UN MILLION SIX CENT QUARANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 1.640.000) au compte de la réserve légale de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par Alter Audit S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en date du 8 décembre 2011 suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences telles décrites cidessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions existantes augmentés de la prime d'émission et du solde affecté à la réserve légale. La rémunération de l'apport en nature consiste à:

Augmenter le capital d'un montant de GBP 14.760.000 par l'augmentation du pair comptable des actions existantes;

Payer une prime d'émission GBP 16.400.000, soit une prime d'émission de GBP 52.903,23 par actions existantes.

La différence de GBP 1.640.000 entre le montant de l'apport et l'augmentation de capital augmentée de la prime d'émission sera affectée au compte de la réserve légale.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 261 et 321 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'Article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 14.787.045) divisé en 310 (TROIS CENT DIX) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.»

Cinquième résolution

L'Assemblée acte et accepte la démission de Audiex SA en qualité de commissaire aux comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771 en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux fins de vérifier les comptes annuels de la Société pour une période arrivant à échéance à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 38.275.700 (taux de change (median price) du 6 décembre 2011: GBP 1,- = EUR 1,16694).

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.800.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of GLACEA SA, a company limited by shares having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 156626 incorporated by deed of the undersigned notary on 27 October 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 11 December 2010 number 2721 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 19 October 2011 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2707 on November 8, 2011.

The Meeting is chaired by Mr Patrice PFISTNER, Companies' director, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Elisiana PEDONE, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs María José TORRECILLA, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L2420 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1.- To increase the Company's share capital in the amount of FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 14,760,000) in order to raise its current amount of GBP 27,045 (TWENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value, to the amount of FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 14,787,045), without issuing new shares, but by increasing the accounting par value of the existing shares.

2.- Full subscription and payment of the share capital increase mentioned in item 1. above, by the Company's sole shareholder together with a share premium of GBP 16,400,000, by conversion of a liquid, certain and immediately payable receivable amounting to GBP 32,800,000 in aggregate held by the Company's sole shareholder against the Company; the balance being transferred into the legal reserve account.

3.- Subsequent amendment of Article 5§ 1 of the Company's articles of association.

4.- Amendment of Article 11 of the Company's articles of association as follows: "The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires). When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed."

5.- Resignation of Audiex SA as statutory auditor and discharge; appointment of ERNST & YOUNG, société anonyme, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

6.- Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented sole shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present extraordinary general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The Meeting unanimously resolves to increase the Company's subscribed share capital in the amount of FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 14,760,000) in order to raise its current amount of GBP 27,045 (TWENTYSEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value to the amount of FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTYSEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 14,787,045).

Subscription - Payment

The increase of share capital is realised without issuing new shares but by increasing the accounting par value of the existing shares held by the Company's sole shareholder, HANNIBAL S.A., and is fully paid up by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable receivable amounting to THIRTY-TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 32,800,000) held by the Company's sole shareholder against the Company, which is allocated as follows:

- FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND SIXTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 14,760,000) to the share capital account of the Company;
- SIXTEEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND (GBP 16,400,000) to the share premium account of the Company; and
- ONE MILLION SIX HUNDRED AND FORTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 1,640,000) to the legal reserve account of the Company.

A valuation report has been drawn-up by Alter Audit S. à r.l., represented by Mr. Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, with its registered office at 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, dated December 8, 2011 wherein the contribution has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: «Sur base de nos diligences telles décrites cidessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions existantes augmentés de la prime d'émission et du solde affecté à la réserve légale. La rémunération de l'apport en nature consiste à:

Augmenter le capital d'un montant de GBP 14.760.000 par l'augmentation du pair comptable des actions existantes;

Payer une prime d'émission GBP 16.400.000, soit une prime d'émission de GBP 52.903,23 par actions existantes.

La différence de GBP 1.640.000 entre le montant de l'apport et l'augmentation de capital augmentée de la prime d'émission sera affectée au compte de la réserve légale.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 261 et 321 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the first resolution, the Meeting unanimously resolves to amend Article 5 §1 of the Company's bylaws to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at FOURTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 14,787,045), divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value.”

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 11 of the Company's bylaws as follows:

“ **Art. 11.** The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.”

Fifth resolution

The Meeting enacts and accepts the resignation of Audiex SA as statutory auditor and grant to it full discharge.

The general meeting decided to appoint as external authorised auditor (réviseur d'entreprises agréé) ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B number 47771, with the mission to supervise the Company's annual accounts, for a term expiring at the annual general meeting approving the accounts as at December 31, 2011.

There being no further business, the meeting is closed.

10188

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 38,275,700 (exchange rate (median price) on December 6, 2011: GBP 1.= EUR 1.16694).

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 6,800.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Signé: Patrice Pfistner, Elisiana Pedone, Maria José Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/55075. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172461/262.

(110200917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Promobelle, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.039.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société PROMOBELLE S.A. qui s'est tenu à Luxembourg, en date du 15 décembre 2011

Le conseil décide de transférer le siège social du 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg au 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Cette résolution a été adoptée par l'administrateur unique.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Madame Caroline VAN KASTEREN

Administrateur unique

Référence de publication: 2011173788/15.

(110202491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Rentastar International Real Estate Participations Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 26.207.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS LTD S.A.R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 26 207 en date du 22 juillet 1987:

- le transfert du siège social de Luxembourg à Luxembourg et de modifier en conséquence l'article deux premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le siège est établi à Luxembourg (le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-2270 Luxembourg, 14 rue d'Orval

Fait à Luxembourg, au siège social de la société, le 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011173797/18.

(110202878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Q Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.106,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.241.

—
Extrait des résolutions des associés du 12 décembre 2011

En date du 12 décembre 2011 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Isabelle Rosseneu, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Richard Brekelmans
- Cristina Lara
- Paul Cornell
- Luke Putman
- Warren Hawkins

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011173789/24.

(110202830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

QMC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.906.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2011.

En date du 29 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Richard Brekelmans
- Cristina Lara
- Brock Morris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011173794/22.

(110202835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 18.665.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 décembre 2011 a décidé de nommer nouveaux administrateurs de la société
Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
Monsieur Antonio Raffa, avocat, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
Monsieur Jean Riwers, administrateur de sociétés, 72, Um Béil, L-7653 Heffingen
en remplacement des administrateurs démissionnaires
Messrs. Heinrich Rüdüsühli, Stefan Breitenstein et Robert Heberlein.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs prévus à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., SPF
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011173803/22.

(110201926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'administration du 28 octobre 2011

La résolution suivante a été prise par voie circulaire en date du 28 octobre 2011, à l'unanimité des voix et sous la signature de tous les administrateurs, en conformité avec l'article 6 des statuts de la société.

1. Nomination d'un nouvel Administrateur-délégué

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Marcel LEYERS, demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2012, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.

Monsieur Marcel LEYERS exercera la gestion journalière conjointement avec Madame Charlotte LIES, directeur de la société, demeurant à L-3373 Leudelange, 13 Domaine Schmiseleck.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.
André POORTERS / Charlotte LIES
Président / Directeur

Référence de publication: 2011173804/20.

(110202335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Grand Vision Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 165.333.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zweiten Dezember,
vor dem Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen

Herr Abdallah TURKI, Geschäftsmann, geboren in Beirut (Lebanon) am 17. August 1966, wohnhaft in C Ring Road, P.O.Box 19831, Doha, Qatar (der Aktionär);

hier vertreten durch Frau Victoria Leyens, Anwältin (avocat à la Cour), wohnhaft in Luxemburg,
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Qatar, am 30. November 2011.

Die Vollmacht wird, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigelegt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, in seiner Funktion als Vertreter des Aktionärs, ersucht den unterzeichnenden Notar die Satzung einer Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung. Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "Grand Vision Trust S.A." (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft falls die Gesellschaft nur einen alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange.

Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Bereldange verlegt werden.

Wenn der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat entscheiden, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuldverschreibungen von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktion, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art (einschließlich Wertpapiere oder Anteile oder Einheiten welche von luxemburgischen oder ausländischen Fonds oder ähnlichen Unternehmen ausgegeben werden), sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte).

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen bzw. aufnehmen. Sie darf jede Art von Darlehensvertrag eingehen und sie darf Wertpapiere, Schuldverschreibungen, Anleihen, Zertifikate, Aktien, Genussrechte, Warrants und jede Art von Schuld oder Wertpapieren begeben, dies durch ein oder mehrere Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern. Die Gesellschaft darf außerdem für einige oder alle ihre Tochtergesellschaften bürgen, oder anderwärtig Sicherheiten über ihre Vermögenswerte für eine oder mehrere ihrer Tochtergesellschaften ausstellen.

Die Gesellschaft darf Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Rückkauf- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Investmenttechniken und Investmentinstrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung ihrer Investitionen verwenden, einschließlich aber nicht ausschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht abschließend. Der Gesellschaftszweck umfasst all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen, die die Gesellschaft einget, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Tätigkeiten stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie jede Handlung oder Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur ausführen die in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 250 (zweihundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000 (eintausend Euro).

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.

Art. 6. Aktien. Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wunsch des Aktionärs Namensaktien oder Inhaberaktien. Sie werden so lange als Namensaktien gehandelt, bis sie vollständig eingezahlt sind.

Ein Aktienregister wird im eingetragenen Gesellschaftssitz aufbewahrt, wo es jedem Aktionär zwecks Inspektion zur Verfügung steht. Das Register enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder sein Wahlmizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Summe welche für jede von diesen bezahlt wurde, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Das Eigentum der Aktien resultiert aus der Eintragung im Register (außer bei Inhaberaktien).

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Falls eine Aktie von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Gesellschaft das Recht die Ausführung aller Rechte, die dieser Aktie anhaften, aufzuheben bis eine Person als einziger Besitzer gegenüber der Gesellschaft benannt wurde. Die gleiche Regel wird angewandt wenn es einen Konflikt zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen einem Pfandgeber und einem Pfandhalter gibt.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien unter Vorbehalt der vom Gesetz festgelegten Bedingungen zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien. Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Die Übertragung von Inhaberaktien erfolgt durch die einfache Übergabe der Aktie.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft. Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - andere Aktionärsversammlungen. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet, gemäß luxemburgischem Recht, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, welcher sich in der gleichen Gemeinde befindet, am ersten Dienstag im Juni jedes Jahres um 15.00 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die jährliche Hauptversammlung am darauf folgenden Werktag stattfinden.

Die jährliche Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn dies durch außerordentliche Ereignisse erfordert ist, wobei die Feststellung des Vorliegens außerordentlicher Ereignisse im absoluten und alleinigen Ermessen des Verwaltungsrates liegt.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung. Die vom Gesetz vorgesehenen Regeln betreffend Einberufungsfrist und Beschlussfähigkeit finden für die Einberufung und die Abhaltung der Hauptversammlung Anwendung, außer wenn im nachfolgenden Text etwas anderes vorgesehen ist.

Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat und der oder die Rechnungsprüfer (commissaire(s)), soweit vorhanden können eine Hauptversammlung einberufen. Sie sind verpflichtet diese innerhalb eines Monats mit Angabe der Tagesordnung einzuberufen, wenn Aktionäre, welche ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten, dies schriftlich verlangen. Ein oder mehrere Aktionäre, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft halten, können verlangen, dass der Tagesordnung einer oder mehrere Einträge hinzugefügt werden. Die Anfrage muss der Gesellschaft mindestens 5 (fünf) Tage vor der entsprechenden Hauptversammlung übermittelt werden.

Einberufungsschreiben für alle Hauptversammlungen müssen die Tagesordnung der Versammlung enthalten und müssen als Bekanntmachungen mit einem Mindestabstand von acht Tagen, und bis spätestens acht Tage vor der Hauptversammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht werden.

Acht Tage vor der Versammlung müssen Einberufungsschreiben par Brief an Inhaber von Namensaktien versendet werden, ein Beweis, dass diese Formalität eingehalten wurde, muss nicht erbracht werden.

Wenn alle Aktien Namensaktien sind, kann die Einberufung ausschließlich durch Einschreiben erfolgen.

Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

Außer wenn vom Gesetz oder von dieser Satzung anders vorgesehen, werden Beschlüsse von einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen die ihre Stimme abgeben.

Allerdings können Beschlüsse, welche die Satzung der Gesellschaft abändern nur von einer Hauptversammlung angenommen werden, in welcher mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist, und deren Tagesordnung die vorgeschlagenen Änderungen der Satzung enthält und gegebenenfalls den Wortlaut der Satzungsänderungen, die den Zweck oder die Form der Gesellschaft betreffen. Wenn die erste dieser Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, wie in der Satzung beschrieben, indem die Einberufung zweimal und mit einem Mindestabstand von fünfzehn Tagen, und bis spätestens fünfzehn Tage vor der Versammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht wird. Eine solche Einberufung muss die Tagesordnung, das Datum und die Ergebnisse der letzten Versammlung wiedergeben. Die zweite Versammlung kann unabhängig vom Prozentsatz des vertretenen Kapitals rechtsgültig Beschlüsse treffen. Bei beiden Versammlungen müssen Beschlüsse, damit sie rechtsgültig sind, durch mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen angenommen werden. Stimmen, welche Aktien betreffen für welche der Aktionär sich nicht an der Abstimmung beteiligt hat, sich der Stimme enthalten hat, einen unausgefüllten oder ungültigen Stimmzettel abgegeben hat, werden nicht berücksichtigt, um die Mehrheit zu errechnen.

Die Nationalität der Gesellschaft und die Verpflichtungen der Aktionäre können nur einstimmig durch die Aktionäre und Schuldverschreibungsinhaber geändert bzw. erweitert werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich einen Vertreter benennt, entweder per Original, Fax oder E-Mail, die mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist (die nach luxemburgischem Recht gültig ist). Der Vertreter muss kein Aktionär sein.

Wenn alle Aktionäre der Gesellschaft bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und befinden, dass sie alle ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, ist eine Einberufung entbehrlich.

Die Aktionäre können schriftlich (mit einem Wahlzettel) über Beschlüsse abstimmen, welche der Hauptversammlung vorgelegt wurden, vorausgesetzt die schriftlichen Wahlzettel enthalten (i) den Namen, Vornamen, die Adresse und die Unterschrift des entsprechenden Aktionärs, (ii) die Auflistung der Aktien durch welche der Aktionär dieses Recht ausübt, (iii) die Tagesordnung, wie sie im Einberufungsschreiben dargelegt wurde und (iv) die Wahlvorschriften (Zustimmung, Ablehnung, Enthaltung) für jeden Punkt der Tagesordnung. Damit er berücksichtigt wird, muss die Gesellschaft das Original des Wahlzettels 72 (zweiundsiebzig) Stunden vor der entsprechenden Hauptversammlung erhalten

Der Verwaltungsratsvorsitzende hat den Vorsitz der Hauptversammlung. Wenn der Verwaltungsratsvorsitzende nicht persönlich anwesend ist, müssen die Aktionäre einen Vorsitzenden auf Zeit für die entsprechende Hauptversammlung wählen. Der Vorsitzende muss einen Schriftführer und die Aktionäre einen Stimmzähler benennen. Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro.

Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Büros unterschrieben, sowie von allen Aktionären, die unterschreiben möchten.

Wenn Entscheidungen der Hauptversammlung vor Gericht oder anderwärtig verwendet werden, müssen Kopien oder Auszüge vom Verwaltungsratsvorsitzenden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden.

Art. 11. Geschäftsführung. Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

Wenn eine Rechtsperson als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die Rechtsperson als Alleinigen Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des Gesetzes von 1915 vertreten wird.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Falls keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um neue Verwaltungsratsmitglieder zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird, ebenso wie das Protokoll der Hauptversammlung und der Entscheidungen des Alleinigen Verwaltungsrat. Der Vorsitzende wird bei jeder Verwaltungsratssitzung und bei jeder Hauptversammlung den Vorsitz haben. In seiner/ihrer Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Vorsitzenden oder nach Einberufung durch zwei Verwaltungsratsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung aller Verwaltungsratsmitglieder per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Verwaltungsratsversammlung vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn wenigstens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder an der Versammlung teilnehmen oder an solch einer Sitzung durch ein von der Satzung und vom Gesetz von 1915 erlaubtes Kommunikationsmittel teilnehmen. Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung, hat der Verwaltungsratsvorsitzende eine entscheidende Stimme.

Jeder Verwaltungsrat kann an der Versammlung des Verwaltungsrates per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Verwaltungsräte, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Verwaltungsräte können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Article 12 entfällt, sollte die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsrat geführt wird.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des alleinigen Verwaltungsrates. Die Beschlüsse des alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden unterschrieben oder der Alleinige Verwaltungsrat (je nachdem).

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist weitgehend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (délégué à la gestion journalière), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied

des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder (ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, die Alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen hat verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person die im ersten Abschnitt im Artikel 15 benannt wurde verpflichtet.

Art. 17. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

Kein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma fungiert, mit der die Gesellschaft einen Vertrag eingeht oder sich anderwärtig geschäftlich verpflichtet, wird aufgrund seiner Zusammenarbeit mit einer solchen Gesellschaft oder Firma daran gehindert über solche Angelegenheiten zu beraten oder abzustimmen oder zu handeln, wenn es um solche Verträge oder Angelegenheiten geht.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten welches bei der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung/Entschädigung. Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (Commissaire). Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s)) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

Der oder die Rechnungsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Ein amtierender Rechnungsprüfer kann jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss. Jedes Jahr, am Ende des Finanzjahres, erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat den Jahresabschluss, gemäß dem Gesetz von 2002.

Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden dem oder den Rechnungsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des Verwaltungsrates und des oder der Rechnungsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz von 1915 verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réservation légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

Der Verwaltungsrat kann entscheiden Zwischendividenden auszuzahlen, unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz von 1915 gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheidet. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Hauptversammlung wird am 4. Juni 2013 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, vertreten wie vorgeannt, dass sie die 250 (zweihundertfünfzig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien werden vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs, bezahlt, so dass die Summe von EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro), welche vom Alleinigen Aktionär bezahlt wurde von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Der Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Aufstellung - Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 2,500 (zweitausendfünfhundert Euro) geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat sodann folgende Beschlüsse getroffen:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt eins (1).
2. Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Abdallah TURKI, Geschäftsmann, geboren in Beirut (Lebanon) am 17. August 1966, mit Adresse in C Ring Road, P.O. Box 19831, Doha, Qatar, benannt, dies mit Wirkung bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft des Jahres 2016 entscheidet.
3. CLERC, mit Gesellschaftssitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter den Nummer B 111.831 wird als Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft ernannt, dies mit Wirkung bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft des Jahres 2016 entscheidet.
4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.
5. Der alleinige Gesellschafter beschließt, die gesetzliche Rücklage vorab und vollständig in bar einzuzahlen, sodass diese bereits EUR 25.000 (fünfundzwanzigtausend Euro) und somit 10% des Gesellschaftskapitals erreicht. Dem unterzeichnenden Notar wurde der Nachweis erbracht, dass EUR 25.000 (fünfundzwanzigtausend Euro) auf ein Konto der Gesellschaft überwiesen wurden.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Vertreter des Erschienenen vorgelesen wurde, hat dieser vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. LEYENS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 6 décembre 2011. LAC / 2011 / 54186. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG-der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16 Dezember 2011.

Référence de publication: 2011172462/361.

(110201024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration du 25 novembre 2011*

Présents:

M. André POORTERS, président

M. Marcel LEYERS, administrateur-délégué

M. Tom LESSEL, administrateur

Mme Charlotte LIES, directeur

1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Nico PICARD, demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, comme nouvel administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2012, en remplacement de Monsieur Romain GRETHEN, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

André POORTERS / Charlotte LIES
Président / Directeur

Référence de publication: 2011173805/21.

(110202579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Beyer-Copex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 20.066.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bert Van den Bergh
Administrateur

Référence de publication: 2011175050/11.

(110205054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Blake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.766.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 20 décembre 2011 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 décembre 2011, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 1,-chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Pegaso Finance S.à r.l. 49, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg	12.500
TOTAL	12.500

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175052/18.

(110204522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bonafor Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, rue Wackelter.

R.C.S. Luxembourg B 145.971.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175053/10.

(110205057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

Le bilan de la société au 31/03/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011175056/12.

(110204090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.037.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011175058/11.

(110204941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Hutchison Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.025,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.429.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Barbados and continued to the Grand Duchy of Luxembourg on February 10, 2010, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred thirty-one thousand four hundred and forty-three Canadian dollars (CAD 331,443) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.364,

hereby represented by Shane Ah Piang, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Hutchison Port Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.429 (the Company), incorporated by a deed enacted on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2018 of September 18, 2007.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty five Euros (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000), represented by five thousand (5,000) shares of twenty five Euros (EUR 25) each, to one hundred twenty-five thousand and twenty-five Euros (EUR 125,025) by way of the issuance of one (1) new share of the Company of twenty five Euros (EUR 25) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article six of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty five euro (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000), represented by five thousand (5,000) shares of twenty five Euros (EUR 25) each, to one hundred twenty-five thousand and twenty-five Euros (EUR 125,025) by way of the issuance of one (1) new share of the Company of twenty five Euros (EUR 25) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company of twenty five Euros (EUR 25) each, and pays up such share by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of one million eight hundred and seventy-five thousand Euros (EUR 1,875,000) (the Claim), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Claim shall be allocated as follows:

(i) Twenty five Euros (EUR 25) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) The remaining amount of one million eight hundred seventy-four thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 1,874,975) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated November 23, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 2, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Claim states in essence that:

- the Claim contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet of the Sole Shareholder as per November 23, 2011 (the Sole Shareholder Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Sole Shareholder Balance Sheet is valued at least at one million eight hundred and seventy-five thousand Euros (EUR 1,875,000). Since the date of the Sole Shareholder Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article six of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at EUR 125,025 (one hundred twentyfive thousand and twenty-five Euros) represented by 5,001 (five thousand and one) shares of EUR 25 (twenty five Euros) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le sept décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital de trois cent trente et un mille quatre cent quarante trois Dollars Canadiens (CAD 331,443) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.364,

Représentée aux présentes par Shane Ah Piang, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I- Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. est l’associé unique (L’associé unique) de Hutchison Port Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 125.000,-, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.429 (la Société), constituée suivant acte du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2018 du 18 septembre 2007.

II- Que l’associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III- Que l’ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille Euros (125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à cent vingt cinq mille vingt cinq Euros (EUR 125.025,-) par émission de une (1) part de la société de vingt-cinq Euros (EUR 25,-)

2. Souscription et libération de la nouvelle part par apport en nature,

3. Modification subséquente de l’article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

4. Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité consentis à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de transcrire l'émission de cette nouvelle part dans le registre d'associés de la société.

5. Toute autre modification utiles ou nécessaires aux opérations ci-dessus.

IV- Que l'entière du capital étant représentée l'associé unique se déclare dument convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit vingt-cinq Euros (EUR 25,) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille Euros (125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à cent vingt cinq mille vingt cinq Euros (EUR 125.025,-) par émission de une (1) part de la société de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution:

L'associé unique tel que représenté déclare souscrire à la part nouvelle et la libérer comme suit.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique prénommé, tel que représenté a déclaré souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Hutchison Port Holdings S.à r.l., et en annulation de cette même créance d'un montant global de un million huit cent soixante quinze mille Euros (EUR 1.875.000,-),

(i) EUR 25,-étant alloués au capital et

(ii) le solde soit EUR 1.874.975,-étant alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société à la date du 23 novembre 2011 où la dette afférente apparaît, et par un certificat issu par le conseil de gérance de l'associé unique.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille vingt cinq Euros (EUR 125.025,-) divisé en cinq mille une (5.001) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,)chacune."

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. AH PIANG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54806. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172470/174.

(110200411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.036.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011175059/11.

(110204940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.035.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011175060/11.

(110204939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.034.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011175061/11.

(110205025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.656,25.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 112.244.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US dollars (USD 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.750,

hereby represented by Shane Ah Piang, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 17,621.25 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.244 (the Company), incorporated by a deed enacted on November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 451 of March 2, 2006, whose Articles of Association have been amended by deed

enacted on March 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 752 of April 7, 2009, and by deed enacted on July 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1562 of August 13, 2009.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-five US dollars (USD 35) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand six hundred twenty one US dollars and twenty-five cents (USD 17,621.25), represented by five hundred (500) shares without mention of value, to seventeen thousand six hundred fifty-six US dollars and twenty-five cents (USD 17,656.25) by way of the issuance of one (1) new share of the Company;

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1 above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article six of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1 above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five US dollars (USD 35) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand six hundred twenty one US dollars and twenty-five cents (USD 17,621.25), represented by five hundred (500) shares without mention of value, to seventeen thousand six hundred fifty-six US dollars and twenty-five cents (USD 17,656.25) by way of the issuance of one (1) new share of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, and pays up such share by way of a contribution in kind consisting of a claim in an aggregate amount of two million six hundred eighty one thousand three hundred and ninety-seven US dollars (USD 2,681,397) (the Claim), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Claim shall be allocated as follows:

(i) Thirty-five US dollars (USD 35) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) The remaining amount of two million six hundred eighty one thousand three hundred and sixty-two US dollars (USD 2,681,362) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated November 23, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 2, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Claim states in essence that:

- the Claim contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet of the Sole Shareholder as per November 23, 2011 (the Sole Shareholder Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Sole Shareholder Balance Sheet is valued at least at two million six hundred eighty one thousand three hundred and ninety-seven US dollars (USD 2,681,397). Since the date of the Sole Shareholder Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article six of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 17,656.25 (seventeen thousand six hundred fifty-six United States Dollars and twenty-five cents) represented by 501 (five hundred and one) shares without mention of value."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.750,

Représentée aux présentes par Shane Ah Piang, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I- Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., est l'associé unique (L'associé unique) de Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au capital social de USD 17.621,25, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.244 (la Société), constituée suivant acte du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 2 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 5 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 7 avril 2009, par acte du 10 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 13 août 2009.

II- Que l'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III- Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trente-cinq Dollars US (USD 35.-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent vingt-et-un Dollars US et vingt-cinq cents (USD 17.621,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à dix-sept mille six cent cinquante-six Dollars US et vingt-cinq cents (USD 17.656,25) par l'émission d'une nouvelle part sociale.

2. Souscription et libération de la nouvelle part par apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

4. Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité consentis à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de transcrire l'émission de cette nouvelle part dans le registre d'associés de la société.

5. Toute autre modification utiles ou nécessaires aux opérations ci-dessus.

IV- Que l'entière du capital étant représentée l'associé unique se déclare dûment convoqué et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

V- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trente cinq Dollars US (USD 35,-) pour le porter de son montant actuel de dix sept mille six cent vingt et un Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 17.621,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à dix sept mille six cent cinquante six Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 17.656,25) par émission de une (1) part de la société à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution:

L'associé unique tel que représenté déclare souscrire à la part nouvelle et la libérer comme suit.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique prénommé, tel que représenté a déclaré souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S. à r.l. et en annulation de cette même créance d'un montant global de deux millions six cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt dix sept Dollars US (USD 2.681.397,-),

(i) USD 35,-étant alloués au capital et

(ii) le solde soit USD 2.681.362,-étant alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société à la date du 23 novembre 2011 où la dette afférente apparaît, et par un certificat issu par le conseil de gérance de l'associé unique.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:"

Art. 6. Le capital social est fixé à dix sept mille six cent cinquante six Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 17.656,25) divisé en cinq cent une (501) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. AH PIANG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54803. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172471/180.

(110200341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.032.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011175062/11.

(110205037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Brisk Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 135.916.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175066/10.

(110205195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 21.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 125.700.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société a été clôturée. Les registres et les documents de la société sont conservés pendant le temps légal de 5 ans à l'ancien siège social de la société dans les locaux de Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. à 9a, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Munsbach, le 15 Décembre 2011.

For and on behalf of Barwa Luxembourg 2 S.à r.l.

Anke Jager
Manager

Référence de publication: 2011175071/16.

(110204397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bitec, I.B.O.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 29.946.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175072/10.

(110205202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BLITO HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 75.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175074/9.

(110205045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.332.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. La société FINACAP S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

HEUREKO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ CENT DIX MILLE EUROS (€ 510.000,-), représenté par CINQ CENT DIX (510) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (€ 5.100.000,-) représenté par 5.100 (cinq mille cent) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de l'année, et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de juin en 2013.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- FINACAP S.A., préqualifiée, CINQ CENT NEUF ACTIONS	509
- Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION	<u>1</u>
TOTAL	510

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de CINQ CENT DIX MILLE EUROS (€ 510.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.240, est nommé représentant permanent Monsieur Hugues DUMONT, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 03 mars 1959, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.118, est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé Commissaire aux Comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14725. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011172480/169.

(110200879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Bonaria Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 146.632.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011175075/13.

(110204269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Brasserie A Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 50, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 58.203.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011175077/14.

(110205101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Building Imperial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175078/9.

(110203883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Caranthania Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011175081/11.

(110204142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011

l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011 à RODANGE, Luxembourg, entre autres, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012, respectivement jusqu'à ce que les personnes leur succédant soient désignées:

Administrateurs:

- Monsieur Ronald Paul ZAPLETAL
- Monsieur William Anthony KIST
- Monsieur Ronald Lee BELL
- Monsieur Edward Louis BUTERA

Réviseur d'entreprises:

- la société anonyme de droit luxembourgeois, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.; établie et ayant son siège social 83, Pafebruch à L-8308 CAPELLEN, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Luxembourg, 21 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011175082/26.

(110205185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 9.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centre-Fermeture-Bâtiment

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011175084/13.

(110204564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cessange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 105.514.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011 que l'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Stéphane MERLET de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- désigne Monsieur Xavier DELPOSEN, né à Briey (France) le 19 décembre 1972 et demeurant à B-6740 Etalle, 64 rue du Bois au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016;
- désigne Monsieur Daniel ORIGER, né à Etterbeek (Belgique) le 7 décembre 1965 et demeurant à L-6147 Junglinster, 8 rue des Roses au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016;
- accepte la démission de Madame Martine EHLINGER de son poste de Présidente du Conseil d'administration. Madame Martine EHLINGER conserve toutefois son mandat d'administrateur;

- désigne Monsieur Marcel EHLINGER au poste de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Fait à Windhof, le 14/12/2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011175085/20.

(110204395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Ipanema Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.320.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ipanema Midco S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg,

represented by Mrs. Figen EREN, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ipanema Holdco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Ipanema Midco S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Thomas JAGGERS, company manager, born on May 4, 1977 in Nottingham, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg; and

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ipanema Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Figen EREN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ipanema Holdco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Ipanema Midco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Thomas JAGGERS, gérant de sociétés, né le 4 mai 1977 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2011. Relation GRE/2011/4320. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172489/420.

(110200588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Chios SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175086/10.

(110204837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chios SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175087/10.

(110204838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiquis SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.896.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011175088/12.

(110204054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.267.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 19 décembre 2011 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 19 décembre 2011 de:

Gérant A

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon
- Binh-Son Luong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2011175012/24.

(110204317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiron A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175089/10.

(110204287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175045/11.

(110204533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

E.R.D. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 69.548.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société E.R.D. FINANCIERE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2011 que les ACTIONNAIRES, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011175189/20.

(110205220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.323.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APRIX S.A.
Giacchino GALIONE / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011175019/12.

(110204881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 13, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 145.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175003/10.

(110204463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiron US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175091/10.

(110204531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

CC & T Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Sprinkange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.759.

Le Bilan au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CC&T

Route de Longwy 37, Boîte 5

L-4994 Sprinkange

Signature

Référence de publication: 2011175127/13.

(110204743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cityhold Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

Résolutions de l'associé unique

Procès verbal des résolutions prises par l'associé unique de Cityhold Investissement S.à r.l. (la "Société") avec effet au 20 décembre 2011:

1. D'accepter la démission de M. Roel Schrijen en tant que gérant de la Société avec effet à partir de ce jour;
2. D'accepter la nomination avec effet à partir du ce jour de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Signé à Luxembourg, le 20 décembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011175094/19.

(110204437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cityhold Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175093/10.

(110204064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

CBRE S.A., Société Anonyme,

(anc. CB Richard Ellis).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175126/11.

(110204475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 147.740.

Im Jahre zweitausendundelf, am dreizehnten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der "Nurejew Promenade Beteiligungs GmbH" eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, gegründet laut notarieller Urkunde vom 3. August 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1803 vom 17. September 2009.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Flora Gibert, wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführer und die Versammlung ernennt zur Stimmzähler Frau Alves Silva, wohnhaft in Luxembourg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

- 1- Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.
- 2.- Entlastung an den Verwaltungsrates.
- 3.- Gegebenenfalls Bestellung von Merlis S.à.r.l. zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

IV. Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Verwaltungsrat Entlastung für die Ausübung seines Mandats zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Merlis S.à.r.l., mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 -148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten. Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxembourg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, A. SILVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53261. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 07 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173377/58.

(110201637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.721.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011175225/19.

(110205147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.
